

CANIMARCHE



Il s'agit d'un sport canin dans lequel évoluent deux coéquipiers : l'homme et son meilleur ami.

C'est donc une activité physique et ludique pour le chien et son maître.

Cette discipline est ouverte à tous. Les chiens et les enfants seront sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant.

Elle peut se pratiquer dans le cadre de loisir et détente, d'entretien sportif. Le but étant pour l'animal aussi d'entretenir sa forme et de se muscler.

Les chiens admis : petits ou gros, chiens L.O.F ou non L.O.F. La distance du parcours sera adaptée en fonction de l'âge du chien.

Le rendez-vous est donné à 9h40. Lors de votre arrivée vous devrez laisser votre compagnon à quatre pattes dans votre voiture (lorsque la météo le permet), le temps de se retrouver autour d'une boisson.

Le départ est fixé à 10h00. Vous pourrez, à ce moment, sortir votre chien muni du harnais et de votre laisse de canimarche.

Nous partirons pour une balade d'environ 5 km.

Au retour, nous prendrons une boisson et vous aurez la possibilité de laisser votre chien jouer avec d'autres compagnons dans un parc sécurisé.

Attention : seulement les chiens sociabilisés pourront y accéder sous autorisation du responsable de l'activité.

Règlement :

ARTICLE I

Tout participant est tenu d'avoir un matériel adapté obligatoire. Un habit fluo (ex : gilet fluorescent), une longe + laisse courte, un collier ou harnais.

ARTICLE II

Tous les chiens devront **obligatoirement être identifiés (tatoués ou pucés) et à jour des vaccinations (toux du chenil).**

ARTICLE III

Les chiens **seront sous l'entière responsabilité de leur maître en cas d'accident (votre assurance responsabilité civile en cours de validité prendra effet à ce moment là).** La décharge devra être signée en même temps que le règlement intérieur.

ARTICLE IV

Tout participant est tenu de **respecter l'environnement** ainsi qu'**autrui**, de ne rien jeter lors de notre balade.

ARTICLE V

Tout adhérent est tenu d'être à jour de : son règlement à la séance ou au forfait, son assurance responsabilité civile. Toute demande de remboursement pour diverses raisons (changement d'avis, plus le temps de venir etc.....) sera catégoriquement refusée.

ARTICLE VI

Un seul duo maître/chien sera accepté par balade. Les accompagnants (selon autorisation de l'encadrant de l'activité) seront sous la responsabilité du participant .

ARTICLE VII

Tout mauvais traitement envers son chien sera sévèrement puni par la loi en vigueur.

ARTICLE VIII

Tout manquement au règlement entraînera automatiquement des sanctions voir l'exclusion immédiate.

ATTESTATION

Je soussigné(e) _____ déclare avoir lu le règlement ci-dessus, et m'engage à le respecter.

Le complexe canin de Destarac fournira le cadre sécurisé, mais les 'désaccords canins' et les accidents corporels seront sous la responsabilité des maîtres. Je déclare donc avoir une assurance responsabilité en cours couvrant les activités canimarche.

Fait à _____ le _____
Signature

